



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-043-2021-04

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2021

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé / Direction de l'offre de soins Pôle Efficience

IDF-2021-04-09-00086 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1495 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 POLYCLINIQUE DU PLATEAU (3 pages)	Page 5
IDF-2021-04-09-00087 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1496 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 CLINIQUE KORIAN LE PONT (3 pages)	Page 9
IDF-2021-04-09-00078 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1487 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 HOPITAL PRIVE PAUL DEGINE (3 pages)	Page 13
IDF-2021-04-09-00079 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1488 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD (3 pages)	Page 17
IDF-2021-04-09-00080 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1489 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 CLINIQUE GASTON METIVET (3 pages)	Page 21
IDF-2021-04-09-00081 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1490 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 CLINIQUE MEDICALE DE DIETETIQUE -GROUPE ALMAVIVA (3 pages)	Page 25
IDF-2021-04-09-00082 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1491 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 HOPITAL PRIVE DE VITRY SITE NORIETS (3 pages)	Page 29

IDF-2021-04-09-00083 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1492 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 CLINIQUE DE BERCY (3 pages)	Page 33
IDF-2021-04-09-00085 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1494 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 CLINIQUE BELLOY EN FRANCE (3 pages)	Page 37
IDF-2021-04-09-00091 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1500 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 CLINIQUE DES SOURCES (3 pages)	Page 41
IDF-2021-04-09-00088 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1497 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 CLINIQUE CONTI (3 pages)	Page 45
IDF-2021-04-09-00090 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1499 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 CLINIQUE MEDICALE DU PARC ST OUEN (3 pages)	Page 49
IDF-2021-04-09-00084 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1493 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 INSTITUT MEDICAL D ENNERY (3 pages)	Page 53
IDF-2021-04-09-00089 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1498 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 CHP SAINTE MARIE (3 pages)	Page 57
IDF-2021-04-09-00077 - Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1501 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité des forfaits annuels au titre de l'année 2020 CLINIQUE CLAUDE BERNARD (3 pages)	Page 61

### **Agence Régionale de Santé / Planification-Autorisations**

IDF-2021-04-20-00003 - Renouvellements tacites d autorisations des équipements matériels??2020 (11 pages)

Page 65

IDF-2021-04-20-00004 - Renouvellements tacites d autorisations d activités de soins??2020 (15 pages)

Page 77

### **Agence Régionale de Santé / Pôle RH en santé**

IDF-2021-04-22-00001 - DECISION n° DOS 2021 - 1724??Portant sur l indemnisation et la majoration exceptionnelle des heures supplémentaires??réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l article 2 de la loi??n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique??hospitalière (2 pages)

Page 93



# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00086

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1495 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité et des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 POLYCLINIQUE DU PLATEAU

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1495 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France**

**Bénéficiaire :**

POLYCLINIQUE DU PLATEAU  
21 R DE SARTROUVILLE  
95063 BEZONS  
FINESS ET - 950300095  
Code interne - 0009228

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-632 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 700 676.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **0.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **700 676.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **73 875.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.

### **Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **73 875.00 euros**, soit un douzième correspondant à **6 156.25 euros**

Soit un total de **6 156.25 euros**.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00087

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1496 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité et des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 CLINIQUE KORIAN LE PONT

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1496 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

CLINIQUE KORIAN LE PONT  
27 R DE VILLENEUVE  
95063 BEZONS  
FINESS ET - 950300103  
Code interne - 0005732

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-633 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités SSR**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale est fixé à 416 010.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **0.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **416 010.00 euros** ;

- **Forfaits relatifs au financement de l'activité de soins de suite et de réadaptation**

Le forfait correspondant à la part activité de DMA, dans les conditions prévues par le b) du 2° du E du III de l'article 78 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015, est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait « part activité » de DMA théorique SSR au titre de l'année 2020 : **455 763.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **32 360.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR.

### **Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour le forfait DMA SSR égal à un douzième du montant théorique fixé pour 2020 : **455 763.00 euros**, soit un douzième correspondant à **37 980.25 euros**
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **32 360.00 euros**, soit un douzième correspondant à **2 696.67 euros**

Soit un total de **40 676.92 euros**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00078

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1487 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité et des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 HOPITAL PRIVE PAUL D'EGINE

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1487 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

HOPITAL PRIVE PAUL D EGINE  
4 AV MARX DORMOY  
94017 CHAMPIGNY SUR MARNE  
FINESS ET - 940300031  
Code interne - 0002307

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2019 relatifs aux forfaits alloués aux établissements de santé dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de maladie rénale chronique en application de l'article L. 162-22-6-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2019 fixant la liste des établissements éligibles aux forfaits alloués aux établissements de santé dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de maladie rénale chronique en application de l'article L. 162-22-6-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience2021-612 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 3 044 860.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **96 924.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **2 947 936.00 euros** ;

- **Forfaits annuels mentionnés aux articles L.162-22-8 et L162-22-8-1 du code de la sécurité sociale**

Le montant des forfaits annuels mentionnés à l'article L.162-22-8 et à l'article L.162-22-8-1 du code de la sécurité sociale est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait annuel des urgences : **844 905.00 euros** ;
- Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0.00 euros** ;
- Forfait annuel greffes : **0.00 euros** ;
- Forfait activités isolées : **0.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **294 399.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.
- **Forfaits relatifs aux pathologies chroniques mentionnés à l'article L.162-22-6-2 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la rémunération forfaitaire mentionnée à l'article R. 162-33-16-1 est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit : **493 944.00 euros**.

**Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour 2020 : **96 924.00 euros**, soit un douzième correspondant à **8 077.00 euros**
- Base de calcul pour les forfaits annuels FAU, CPO, FAG et FAI égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **844 905.00 euros**, soit un douzième correspondant à **70 408.75 euros**
  - Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **294 399.00 euros**, soit un douzième correspondant à **24 533.25 euros**
- Base de calcul pour la dotation annuelle MRC égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **493 944.00 euros**, soit un douzième correspondant à **41 162.00 euros**

Soit un total de **144 181.00 euros**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,  
Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00079

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1488 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1488 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD  
3 AV WATTEAU  
94052 NOGENT SUR MARNE  
FINESS ET - 940300270  
Code interne - 0005702

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2019 relatifs aux forfaits alloués aux établissements de santé dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de maladie rénale chronique en application de l'article L. 162-22-6-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2019 fixant la liste des établissements éligibles aux forfaits alloués aux établissements de santé dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de maladie rénale chronique en application de l'article L. 162-22-6-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience2021-615 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 2 231 970.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **96 380.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **2 135 590.00 euros** ;

- **Forfaits annuels mentionnés aux articles L.162-22-8 et L162-22-8-1 du code de la sécurité sociale**

Le montant des forfaits annuels mentionnés à l'article L.162-22-8 et à l'article L.162-22-8-1 du code de la sécurité sociale est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait annuel des urgences : **762 426.00 euros** ;
- Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0.00 euros** ;
- Forfait annuel greffes : **0.00 euros** ;
- Forfait activités isolées : **0.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **233 210.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.
- **Forfaits relatifs aux pathologies chroniques mentionnés à l'article L.162-22-6-2 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la rémunération forfaitaire mentionnée à l'article R. 162-33-16-1 est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit : **476 428.00 euros**.

**Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour 2020 : **96 380.00 euros**, soit un douzième correspondant à **8 031.67 euros**
- Base de calcul pour les forfaits annuels FAU, CPO, FAG et FAI égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **762 426.00 euros**, soit un douzième correspondant à **63 535.50 euros**
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **233 210.00 euros**, soit un douzième correspondant à **19 434.17 euros**
- Base de calcul pour la dotation annuelle MRC égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **476 428.00 euros**, soit un douzième correspondant à **39 702.33 euros**

Soit un total de **130 703.67 euros**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00080

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1489 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité et des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 CLINIQUE GASTON METIVET

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1489 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

CLINIQUE GASTON METIVET  
48 R ALSACE LORRAINE  
94068 SAINT MAUR DES FOSSES  
FINESS ET - 940300379  
Code interne - 0005703

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-616 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 702 006.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **0.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **702 006.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **112 178.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.

### **Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **112 178.00 euros**, soit un douzième correspondant à **9 348.17 euros**

Soit un total de **9 348.17 euros**.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00081

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1490 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 CLINIQUE MEDICALE DE  
DIETETIQUE -GROUPE ALMAVIVA

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1490 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

CLINIQUE MEDICALE DE DIETETIQUE -  
GROUPE ALMAVIVA  
8 BD RICHERAND  
94075 VILLECRESNES  
FINESS ET - 940300452  
Code interne - 0005705

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-618 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## ARRETE

### Article 1er :

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 499 094.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **0.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **499 094.00 euros** ;

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités SSR**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale est fixé à 60 951.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **4 033.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **56 918.00 euros** ;

- **Forfaits relatifs au financement de l'activité de soins de suite et de réadaptation**

Le forfait correspondant à la part activité de DMA, dans les conditions prévues par le b) du 2° du E du III de l'article 78 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015, est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait « part activité » de DMA théorique SSR au titre de l'année 2020 : **181 228.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **24 774.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.
- **15 269.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR.

**Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités SSR pour 2020 : **4 033.00 euros**, soit un douzième correspondant à **336.08 euros**
- Base de calcul pour le forfait DMA SSR égal à un douzième du montant théorique fixé pour 2020 : **181 228.00 euros**, soit un douzième correspondant à **15 102.33 euros**
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **24 774.00 euros**, soit un douzième correspondant à **2 064.50 euros**
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **15 269.00 euros**, soit un douzième correspondant à **1 272.42 euros**

Soit un total de **18 775.33 euros**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00082

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1491 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité et des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 HOPITAL PRIVE DE VITRY SITE  
NORIETS

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1491 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

HOPITAL PRIVE DE VITRY SITE NORIETS  
12 R DES NORIETS  
94081 VITRY SUR SEINE  
FINESS ET - 940300551  
Code interne - 0005708

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-621 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## ARRETE

### Article 1er :

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 563 546.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **260 068.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **303 478.00 euros** ;

- **Forfaits relatifs au financement de l'activité de soins de suite et de réadaptation**

Le forfait correspondant à la part activité de DMA, dans les conditions prévues par le b) du 2° du E du III de l'article 78 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015, est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait « part activité » de DMA théorique SSR au titre de l'année 2020 : **30 800.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **41 360.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.
- **601.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR.

### Article 2 :

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour 2020 : **260 068.00 euros**, soit un douzième correspondant à **21 672.33 euros**
- Base de calcul pour le forfait DMA SSR égal à un douzième du montant théorique fixé pour 2020 : **30 800.00 euros**, soit un douzième correspondant à **2 566.67 euros**

- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **41 360.00 euros**, soit un douzième correspondant à **3 446.67 euros**
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **601.00 euros**, soit un douzième correspondant à **50.08 euros**

Soit un total de **27 735.75 euros**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00083

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1492 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité et des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 CLINIQUE DE BERCY

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1492 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

CLINIQUE DE BERCY  
9 QUA DE BERCY  
94018 CHARENTON LE PONT  
FINESS ET - 940813033  
Code interne - 0005720

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-625 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 504 912.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **0.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **504 912.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **108 285.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.

### **Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **108 285.00 euros**, soit un douzième correspondant à **9 023.75 euros**

Soit un total de **9 023.75 euros**.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00085

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1494 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 CLINIQUE BELLOY EN FRANCE

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1494 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

CLINIQUE BELLOY EN FRANCE  
13 R DU GENERAL LECLERC  
95056 BELLOY EN FRANCE  
FINESS ET - 950300087  
Code interne - 0005730

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-631 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## ARRETE

### Article 1er :

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités SSR**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale est fixé à 383 631.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **0.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **383 631.00 euros** ;

- **Forfaits relatifs au financement de l'activité de soins de suite et de réadaptation**

Le forfait correspondant à la part activité de DMA, dans les conditions prévues par le b) du 2° du E du III de l'article 78 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015, est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait « part activité » de DMA théorique SSR au titre de l'année 2020 : **321 063.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **30 178.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR.

### Article 2 :

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour le forfait DMA SSR égal à un douzième du montant théorique fixé pour 2020 : **321 063.00 euros**, soit un douzième correspondant à **26 755.25 euros**
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **30 178.00 euros**, soit un douzième correspondant à **2 514.83 euros**

Soit un total de **29 270.08 euros**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00091

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1500 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 CLINIQUE DES SOURCES

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1500 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

CLINIQUE DES SOURCES  
6 AV DE LA TERRASSE  
95428 MONTMORENCY  
FINESS ET - 950300376  
Code interne - 0005741

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-642 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités SSR**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale est fixé à 286 783.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **0.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **286 783.00 euros** ;

- **Forfaits relatifs au financement de l'activité de soins de suite et de réadaptation**

Le forfait correspondant à la part activité de DMA, dans les conditions prévues par le b) du 2° du E du III de l'article 78 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015, est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait « part activité » de DMA théorique SSR au titre de l'année 2020 : **512 343.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **38 733.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR.

### **Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour le forfait DMA SSR égal à un douzième du montant théorique fixé pour 2020 : **512 343.00 euros**, soit un douzième correspondant à **42 695.25 euros**
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **38 733.00 euros**, soit un douzième correspondant à **3 227.75 euros**

Soit un total de **45 923.00 euros**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00088

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1497 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité et des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 CLINIQUE CONTI

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1497 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

CLINIQUE CONTI  
3 CHE DES TROIS SOURCES  
95313 L'ISLE ADAM  
FINESS ET - 950300202  
Code interne - 0005736

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-636 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 710 243.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **24 790.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **685 453.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **169 200.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.

### **Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour 2020 : **26 368.00 euros**, soit un douzième correspondant à **2 197.33 euros**
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **169 200.00 euros**, soit un douzième correspondant à **14 100.00 euros**

Soit un total de **16 297.33 euros**.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00090

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle Efficience  
2021-1499 portant fixation des dotations  
MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en  
charge de patients atteints de pathologies  
chroniques, de la dotation à l'amélioration de  
la qualité et des forfaits annuels au titre de  
l'année 2020 CLINIQUE MEDICALE DU PARC ST  
OUEN

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1499 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France**

**Bénéficiaire :**

CLINIQUE MEDICALE DU PARC ST OUEN  
23 R DES FRERES CAPUCINS  
95572 SAINT OUEN L AUMONE  
FINESS ET - 950300301  
Code interne - 0005739

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-639 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## ARRETE

### Article 1er :

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 1 373 904.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **0.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **1 373 904.00 euros** ;

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités SSR**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale est fixé à 59 381.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **11 524.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **47 857.00 euros** ;

- **Forfaits relatifs au financement de l'activité de soins de suite et de réadaptation**

Le forfait correspondant à la part activité de DMA, dans les conditions prévues par le b) du 2° du E du III de l'article 78 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015, est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait « part activité » de DMA théorique SSR au titre de l'année 2020 : **827 072.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **22 336.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.
- **52 584.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR.

## **Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour 2020 : **244 000.00 euros**, soit un douzième correspondant à **20 333.33 euros**
- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités SSR pour 2020 : **11 524.00 euros**, soit un douzième correspondant à **960.33 euros**
- Base de calcul pour le forfait DMA SSR égal à un douzième du montant théorique fixé pour 2020 : **827 072.00 euros**, soit un douzième correspondant à **68 922.67 euros**
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **22 336.00 euros**, soit un douzième correspondant à **1 861.33 euros**
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **52 584.00 euros**, soit un douzième correspondant à **4 382.00 euros**

Soit un total de **96 459.66 euros**.

## **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

## **Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00084

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle  
Efficience2021-1493 portant fixation des  
dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la  
prise en charge de patients atteints de  
pathologies chroniques, de la dotation  
à l'amélioration de la qualité et des forfaits  
annuels au titre de l'année 2020 INSTITUT  
MEDICAL D ENNERY

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1493 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

INSTITUT MEDICAL D ENNERY  
2 RTE DE LIVILLIERS  
95211 ENNERY  
FINESS ET - 950150011  
Code interne - 0005728

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-630 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités SSR**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale est fixé à 766 168.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **218 902.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **547 266.00 euros** ;

- **Forfaits relatifs au financement de l'activité de soins de suite et de réadaptation**

Le forfait correspondant à la part activité de DMA, dans les conditions prévues par le b) du 2° du E du III de l'article 78 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015, est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait « part activité » de DMA théorique SSR au titre de l'année 2020 : **834 479.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **57 554.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR.

### **Article 2 :**

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités SSR pour 2020 : **218 902.00 euros**, soit un douzième correspondant à **18 241.83 euros**
- Base de calcul pour le forfait DMA SSR égal à un douzième du montant théorique fixé pour 2020 : **834 479.00 euros**, soit un douzième correspondant à **69 539.92 euros**

- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **57 554.00 euros**, soit un douzième correspondant à **4 796.17 euros**

Soit un total de **92 577.92 euros**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00089

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle  
Efficience2021-1498 portant fixation des  
dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la  
prise en charge de patients atteints de  
pathologies chroniques, de la dotation  
à l'amélioration de la qualité et des forfaits  
annuels au titre de l'année 2020 CHP SAINTE  
MARIE

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1498 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

CHP SAINTE MARIE  
1 R CHRISTIAN BARNARD  
95476 OSNY  
FINESS ET - 950300244  
Code interne - 0005737

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-637 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## ARRETE

### Article 1er :

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 2 661 742.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **79 255.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **2 582 487.00 euros** ;

- **Forfaits annuels mentionnés aux articles L.162-22-8 et L162-22-8-1 du code de la sécurité sociale**

Le montant des forfaits annuels mentionnés à l'article L.162-22-8 et à l'article L.162-22-8-1 du code de la sécurité sociale est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait annuel des urgences : **1 257 297.00 euros** ;
- Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0.00 euros** ;
- Forfait annuel greffes : **0.00 euros** ;
- Forfait activités isolées : **0.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **230 973.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.

### Article 2 :

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour 2020 : **79 255.00 euros**, soit un douzième correspondant à **6 604.58 euros**
- Base de calcul pour les forfaits annuels FAU, CPO, FAG et FAI égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **1 257 297.00 euros**, soit un douzième correspondant à **104 774.75 euros**

- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **230 973.00 euros**, soit un douzième correspondant à **19 247.75 euros**

Soit un total de **130 627.08 euros**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-09-00077

Arrêté modificatif n°ARSIF-DOS Pôle  
Efficience2021-1501 portant fixation des  
dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la  
prise en charge de patients atteints de  
pathologies chroniques, de la dotation  
à l'amélioration de la qualité et des forfaits  
annuels au titre de l'année 2020 CLINIQUE  
CLAUDE BERNARD

**Arrêté modificatif n° ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-1501 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France**

**Bénéficiaire :**

CLINIQUE CLAUDE BERNARD  
9 AV LOUIS ARMAND  
95219 ERMONT  
FINESS ET - 950807982  
Code interne - 0005751

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2020, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 02/03/2020 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté modificatif ARSIF-DOS Pôle Efficience 2021-647 portant fixation des dotations MIGAC, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des forfaits annuels au titre de l'année 2020 ;

## ARRETE

### Article 1er :

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 1 993 348.00 euros au titre de l'année 2020 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **110 995.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **1 882 353.00 euros** ;

- **Forfaits annuels mentionnés aux articles L.162-22-8 et L162-22-8-1 du code de la sécurité sociale**

Le montant des forfaits annuels mentionnés à l'article L.162-22-8 et à l'article L.162-22-8-1 du code de la sécurité sociale est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Forfait annuel des urgences : **1 009 862.00 euros** ;
- Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0.00 euros** ;
- Forfait annuel greffes : **0.00 euros** ;
- Forfait activités isolées : **0.00 euros** ;

- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **264 036.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.

### Article 2 :

A compter du 1er janvier 2021, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2021, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes:

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour 2020 : **110 995.00 euros**, soit un douzième correspondant à **9 249.58 euros**
- Base de calcul pour les forfaits annuels FAU, CPO, FAG et FAI égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **1 009 862.00 euros**, soit un douzième correspondant à **84 155.17 euros**

- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2020 : **264 036.00 euros**, soit un douzième correspondant à **22 003.00 euros**

Soit un total de **115 407.75 euros**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

**Article 4 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/04/2021,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,  
et par délégation,

**SIGNE**

La Directrice du pôle Efficience,  
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-20-00003

Renouvellements tacites d autorisations des  
équipements matériels  
2020

**Renouvellements tacites d'autorisations des équipements matériels  
2020**

Par arrêté du 10 juillet 2020, les échéances des autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds ont été prolongées pour une durée de 6 mois.

En application de l'arrêté du 7 novembre 2020, les délais de dépôt de dossier d'évaluation ont été suspendus à compter du 9 novembre 2020 inclus jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Au regard de ces dispositions, les renouvellements tacites listés ci-après concernent uniquement les autorisations dont la date limite de dépôt du dossier d'évaluation, initialement prévue entre le 20 décembre 2019 (cardiologie interventionnelle) et le 8 mai 2020, se situe entre le 20 juin 2020 et le 8 novembre 2020 inclus après prorogation des six mois.

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Le Directeur de l'Offre de soins

**Signé**

Didier JAFFRE

LISTE DES RENOUELEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (E.)	Statut Juridique E.J	Finess ET Implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100103	HU EST PARISIEN SITE TROUSSEAU APHP	75012 - PARIS 12	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	09/11/2021	08/11/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Appareil d'IRM à utilisation clinique (3T)	N/A	N/A	24/11/2021	23/11/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	12/09/2021	11/09/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Scanographie	N/A	N/A	15/09/2021	14/09/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100166	HU PARIS CENTRE SITE COCHIN APHP	75014 - PARIS 14	Scanographie	N/A	N/A	21/09/2021	20/09/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Scanographie	N/A	N/A	09/09/2021	08/09/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	09/09/2021	08/09/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100232	HU PARIS NORD SITE BICHAT APHP	75018 - PARIS 18	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	17/11/2021	16/11/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100273	HU EST PARISIEN SITE TENON APHP	75020 - PARIS 20	Tomographe à Emission	N/A	N/A	09/11/2021	08/11/2028
75	FONDATION CURIE	63 - Fondation	750160012	CLCC INSTITUT CURIE	75005 - PARIS 05	Tomographe à Emission	N/A	N/A	22/09/2021	21/09/2028
75	GHU PARIS PSY ET NEUROSCIENCES	11 - Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	750000499	CH SAINTE ANNE	75014 - PARIS 14	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	31/12/2021	30/12/2028

75	SARL IRM C.J	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	750058774	CENTRE D IMAGERIE CORTAMBERT VINCI	75016 - PARIS 16	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	05/01/2022	04/01/2023
75	SARL SCANNER 18 PARIS-NORD	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	750035768	SCANNER 18 PARIS NORD	75018 - PARIS 18	Scanographe	N/A	N/A	27/12/2021	26/12/2028
	SARL SCANNER IRM 18 PARIS-NORD	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	750018608	CENTRE IRM CLIGNANCOURT	75018 - PARIS 18	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	22/02/2022	21/02/2023
75	SAS IRM BACHAUMONT	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750050320	IRM BACHAUMONT	75002 - PARIS 02	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	13/12/2021	12/12/2028
75	SAS SCANNER IRM PARIS 15	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750056772	CENTRE SCANNER IRM PARIS 15	75015 - PARIS 15	Scanographe	N/A	N/A	07/09/2021	06/09/2028



LISTE DES RENOUELEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finess ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
77	HOPITAL PRIVE DE MARNE CHANTEREINE	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	770300010	HOPITAL PRIVE DE MARNE CHANTEREINE	77177 - BROU-SUR-CHANTEREINE	Scanographe	N/A	N/A	15/11/2021	16/11/2028
77	SARL IRM DU CENTRE SEINE ET MARNE	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	77020535	CENTRE IRM SEINE ET MARNE FORCILLES	77150 - FEROLLES-ATTILLY	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	05/12/2021	06/12/2028
77	GIE IRM SEINE ET MARNE SUD	76 - Groupement Intérêt Economique (G.I.E.)	770021079	CENTRE IRM SEINE ET MARNE SUD	77130 - MONTEREAU-FAULT-YONNE	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	20/12/2021	21/12/2028

LISTE DES RENOUVELLEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'EQUIPEMENTS MEDICAUX LOURDS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finess ET Implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
78	SARL IMAGERIE DU GRAND MANTOIS	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	780023230	IMAGERIE DU GRAND MANTOIS	78200 - MANTES-LA-JOLIE	Appareil d'IRM à utilisation clinique	Pas de modalité	Pas de forme	15/09/2021	14/09/2028
78	SARL IMAGERIE DU GRAND MANTOIS	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	780023230	IMAGERIE DU GRAND MANTOIS	78200 - MANTES-LA-JOLIE	Scanographe	Pas de modalité	Pas de forme	22/09/2021	21/09/2028

LISTE DES RENOUVELLEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finess ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
91	910002773	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	910020254	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCIEN	91100 - CORBELL-ESSONNES	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	09/10/2021	10/10/2028

LISTE DES RENEUVELLEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (Eu)	Statut Juridique EJ	Finess ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
92	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	920100039	HU PARIS NORD SITE BEAUJON APHP	92110 - CLICHY	Scanographe	N/A	N/A	10/09/2021	09/09/2028
92	GIE GIMOP	76 - Groupement Intérêt Economique (G.I.E.)	920030517	CENTRE SCANNER GIMOP	92210 - SAINT-CLOUD	Scanographe	N/A	N/A	25/10/2021	24/10/2028
92	AMERICAN HOSPITAL OF PARIS	61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	920006539	HOPITAL AMERICAIN 2	92200 - NEUILLY-SUR-SEINE	Caméra à scintillation sans détecteur d'émission de positions	N/A	N/A	12/11/2021	11/11/2028
92	SA CTRE D'IMAGERIE MED HARTMANN CIMH	73 - Société Anonyme	920028941	CENTRE D IMAGERIE MED HARTMANN CIMH	92200 - NEUILLY-SUR-SEINE	Scanographe	N/A	N/A	12/11/2021	11/11/2028
92	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	920100013	HU OUEST SITE AMBROISE PARE APHP	92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	26/11/2028	25/11/2028
92	CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	920000569	CH RIVES DE SEINE SITE COURBEVOIE	92400 - COURBEVOIE	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	06/12/2021	05/12/2028
92	HOPITAL PRIVE D'ANTONY	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	920300043	HOPITAL PRIVE D ANTONY	92160 - ANTONY	Caméra à scintillation sans détecteur d'émission de positions	N/A	N/A	23/12/2021	22/12/2028
92	ASSOCIATION MARIE LANNELONGUE	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000684	HOPITAL MARIE LANNELONGUE	92350 - PLESSIS-ROBINSON	Tomographe à Emission	N/A	N/A	07/01/2022	06/01/2029

LISTE DES RENOUELEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finess ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelées tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
93	GIE DE LA PLAINE DE FRANCE	76 - Groupement Intérêt Economique (G.I.E.)	930025788	CTRE IMAGERIE NUCLEAIRE CE LA PLAINE	93290 - TREMBLAY-EN-FRANCE	Caméra à scintillation sans détecteur d'émission de positons	N/A	N/A	11/09/2021	10/09/2028
93	SARL SCANNER DU VERT GALANT	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	930026653	CENTRE DE RADIOLOGIE DU VERT GALANT	93290 - TREMBLAY-EN-FRANCE	Scanographe	N/A	N/A	28/10/2021	27/10/2028
93	SAS HOPITAL PRIVE EUROPEEN DE PARIS GV	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	930300025	HOPITAL EUROPEEN LA ROSERAIE	93300 - AUBERVILLIER S	Caméra à scintillation sans détecteur d'émission de positons	N/A	N/A	10/11/2021	09/11/2028
93	ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	930100045	HU PARIS SITE JEAN VERDIER APHP	93140 - BONDY	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	07/11/2021	08/11/2028
93	CENTRE HOSPITALIER DE ST-DENIS	13 - Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	930000328	CH GENERAL DELAFONTAINE	93200 - SAINT-DENIS	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	30/11/2021	29/11/2028
93	CENTRE HOSPITALIER DE ST-DENIS	13 - Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	930000328	CH GENERAL DELAFONTAINE	93200 - SAINT-DENIS	Scanographe	N/A	N/A	06/12/2021	05/12/2028
93	SAS HOPITAL PRIVE EUROPEEN DE PARIS GV	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	930300025	HOPITAL EUROPEEN LA ROSERAIE	93300 - AUBERVILLIER S	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	13/12/2021	12/12/2028

93	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	930100037	HU PARIS SITE AVICENNE APHP	93000 - BOBIGNY	Scanographe	N/A	N/A	19/12/2021	20/12/2028
----	---	--	-----------	--------------------------------	--------------------	-------------	-----	-----	------------	------------

LISTE DES RENOUELEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (Eu)	Statut Juridique EJ	Finess ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100043	HU PARIS SUD SITE KREMLIN BICETRE APHP	94270 - KREMLIN- BICETRE	Scanographe	N/A	N/A	18/10/2021	17/10/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100068	HU PARIS SUD SITE PAUL BROUSSE APHP	94800 - VILLEJUIF	Scanographe	N/A	N/A	18/10/2021	17/10/2028
94	SARL RADIODIAGNOSTIC	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	940807761	SCANNER CHARENTON	94220 - CHARENTON-LE- POINT	Scanographe	N/A	N/A	27/12/2021	26/12/2028
94	ASS HOPITAL SAINT CAMILLE	61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	940000649	HOPITAL SAINT CAMILLE	94360 - BRY-SUR- MARNE	Appareil d'IRM à utilisation clinique	N/A	N/A	04/01/2022	03/01/2029
94	SAS SCANNER CHAMPIGNY	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940022890	CENTRE SCANNER DE CHAMPIGNY	94500 - CHAMPIGNY- SUR-MARNE	Scanographe	N/A	N/A	08/01/2022	07/01/2029

LISTE DES RENOUELEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finess ET Implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
95	CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE	13 - Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	950000331	CH GENERAL DE GONESSE	95500 - GONESSE	Scanographe	N/A	N/A	29/12/2021	28/12/2028



Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-20-00004

Renouvellements tacites d autorisations  
d activités de soins  
2020

**Renouvellements tacites d'autorisations d'activités de soins  
2020**

Par arrêté du 10 juillet 2020, les échéances des autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds ont été prolongées pour une durée de 6 mois.

En application de l'arrêté du 7 novembre 2020, les délais pour le dépôt des dossiers d'évaluation ont été suspendus à compter du 9 novembre 2020 inclus jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Au regard de ces dispositions, les renouvellements tacites listés ci-après concernent uniquement les autorisations dont la date limite de dépôt du dossier d'évaluation, initialement prévue entre le 20 décembre 2019 (cardiologie interventionnelle) et le 8 mai 2020, se situe entre le 20 juin 2020 et le 8 novembre 2020 inclus après prorogation des six mois.

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Le Directeur de l'Offre de soins

**Signé**

Didier JAFFRE

LISTE DES RENEUVELLEMENTS TACTES DES AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finess ET Implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activités renouvelées tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100042	HU SAINT LOUIS SITE LARIBOISIERE APHP	75010 - PARIS 10	Activités Interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100067	HU SAINT LOUIS SITE FERNAND WIDAL APHP	75010 - PARIS 10	Psychiatrie	Générale	Hospitalisation à temps partiel de jour	01/10/2021	30/09/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100042	HU SAINT LOUIS SITE LARIBOISIERE APHP	75010 - PARIS 10	Neurochirurgie	Fonctionnelle cérébrale	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100042	HU SAINT LOUIS SITE LARIBOISIERE APHP	75010 - PARIS 10	Neurochirurgie	Pas de modalité	Forme non précisée	24/12/2021	23/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100042	HU SAINT LOUIS SITE LARIBOISIERE APHP	75010 - PARIS 10	Activités Interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en neuroradiologie	Sans autre indication	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100075	HU SAINT LOUIS SITE SAINT LOUIS APHP	75010 - PARIS 10	Greffe de cellules hématopoïétiques allogreffe	Adulte et pédiatrique	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100075	HU SAINT LOUIS SITE SAINT LOUIS APHP	75010 - PARIS 10	Greffe de rein	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100075	HU SAINT LOUIS SITE SAINT LOUIS APHP	75010 - PARIS 10	Greffe de pancréas	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100075	HU SAINT LOUIS SITE SAINT LOUIS APHP	75010 - PARIS 10	Greffe rein-pancréas	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100091	HU EST PARIEN SITE ST ANTOINE APHP	75012 - PARIS 12	Greffe de cellules hématopoïétiques allogreffe	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100109	HU EST PARIEN SITE TROUSSEAU APHP	75012 - PARIS 12	Traitement des grands brûlés	Pédiatrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Activités Interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Activités Interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Neurochirurgie	Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Neurochirurgie	Fonctionnelle cérébrale	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Neurochirurgie	Pas de modalité	Forme non précisée	24/12/2021	23/12/2028

75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Activités Interventionnelles sous Imagerie médicale, par voie endovasculaire, en neuroradiologie	Sans autre indication	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Greffes de cellules hématoopoïétiques allogreffes	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Greffes de rein	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Greffes de foie	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	75013 - PARIS 13	Greffes foie-rein	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100166	HU PARIS CENTRE SITE COCHIN APHP	75014 - PARIS 14	Activités Interventionnelles sous Imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750803447	HU PARIS OUEST SITE G POMPIDOU APHP	75015 - PARIS 15	Activités Interventionnelles sous Imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750803447	HU PARIS OUEST SITE G POMPIDOU APHP	75015 - PARIS 15	Activités Interventionnelles sous Imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de l'arythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Activités Interventionnelles sous Imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les cardiopathies de l'enfant, y compris les éventuelles ré- interventions à l'âge adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Neurochirurgie	Pédiatrique	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Neurochirurgie	Fonctionnelle cérébrale	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Greffes de cellules hématoopoïétiques allogreffes	Adulte et pédiatrique	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Greffes de rein	Adulte et pédiatrique	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Greffes multi viscérale	Pédiatrique	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Greffes de pancréas	Pédiatrique	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Greffes de coeur	Pédiatrique	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Greffes de foie	Pédiatrique	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028

75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Grefe d'intestin	Pédiatrique		Pas de forme	26/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Grefe de poumon	Pédiatrique		Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	75015 - PARIS 15	Multi viscérale	Pédiatrique		Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100232	HU PARIS NORD SITE BICHAT APHP	75018 - PARIS 18	Activités Interventionnelles sous Imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation		Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100232	HU PARIS NORD SITE BICHAT APHP	75018 - PARIS 18	Activités Interventionnelles sous Imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte		Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750041543	HU PARIS NORD SITE BRETONNEAU APHP	75018 - PARIS 18	Médecine	Médecine		Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	12/12/2021	11/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750041543	HU PARIS NORD SITE BRETONNEAU APHP	75018 - PARIS 18	Médecine	Médecine		Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	12/12/2021	11/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750058687	USLD PARIS NORD SITE BRETONNEAU APHP	75018 - PARIS 18	Soins de longue durée	Médecine		Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	12/12/2021	11/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100232	HU PARIS NORD SITE BICHAT APHP	75018 - PARIS 18	Grefe de poumon	Adulte (âge >=18 ans)		Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750003454	HU ROBERT DEBRE APHP	75019 - PARIS 19	Grefe de cellules hématopoïétiques allogrefe	Pédiatrique		Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750003454	HU ROBERT DEBRE APHP	75019 - PARIS 19	Grefe de rein	Pédiatrique		Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100273	HU EST PARISIEN SITE TENON APHP	75020 - PARIS 20	Grefe de rein	Adulte (âge >=18 ans)		Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	FONDATION HOPITAL SAINT- JOSEPH	63 - Fondation	750000523	GH PARIS SITE SAINT JOSEPH	75014 - PARIS 14	Activités Interventionnelles sous Imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte		Pas de forme	21/09/2021	20/08/2028
75	FONDATION HOPITAL SAINT- JOSEPH	63 - Fondation	750000523	GH PARIS SITE SAINT JOSEPH	75014 - PARIS 14	Activités Interventionnelles sous Imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation		Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	FONDATION INSTITUT ARTHUR VERNES	63 - Fondation	750000997	INSTITUT ARTHUR VERNES	75006 - PARIS 06	Traitement du cancer	Chirurgie des cancers hors soumis à seuil		Forme non précisée	02/12/2021	01/12/2028
75	FONDATION OPHTALMOLOGIQUE ROTHSCHILD	63 - Fondation	750000549	FONDATION OPHTALMOLOGIQUE ROTHSCHILD	75019 - PARIS 19	Neurochirurgie	Fonctionnelle cérébrale		Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
75	FONDATION OPHTALMOLOGIQUE ROTHSCHILD	63 - Fondation	750000549	FONDATION OPHTALMOLOGIQUE ROTHSCHILD	75019 - PARIS 19	Neurochirurgie	Pédiatrique		Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028

75	FONDATION OPHTHALMOLOGIQUE ROTHSCHILD	63 - Fondation	750000549	FONDATION OPHTHALMOLOGIQUE ROTHSCHILD	75019 - PARIS 19	Neurochirurgie	Pas de modalité	Forme non précisée	24/12/2021	23/12/2028
75	FONDATION OPHTHALMOLOGIQUE ROTHSCHILD	63 - Fondation	750000549	FONDATION OPHTHALMOLOGIQUE ROTHSCHILD	75019 - PARIS 19	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en neuroradiologie	Sans autre indication	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	GHU PARIS PSY ET NEUROSCIENCES	11 - Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	750000499	CH SAINTE ANNE	75014 - PARIS 14	Neurochirurgie	Fonctionnelle cérébrale	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
75	GHU PARIS PSY ET NEUROSCIENCES	11 - Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	750000499	CH SAINTE ANNE	75014 - PARIS 14	Neurochirurgie	Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
75	GHU PARIS PSY ET NEUROSCIENCES	11 - Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	750000499	CH SAINTE ANNE	75014 - PARIS 14	Neurochirurgie	Pas de modalité	Forme non précisée	24/12/2021	23/12/2028
75	GHU PARIS PSY ET NEUROSCIENCES	11 - Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	750000499	CH SAINTE ANNE	75014 - PARIS 14	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en neuroradiologie	Sans autre indication	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
75	MUTUALITE FONCT PUBLIQUE ACTION SANTE	47 - Société Mutualiste	750150104	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	75014 - PARIS 14	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de diagnostic et de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	22/12/2021	21/12/2028
75	MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE SERVICES	47 - Société Mutualiste	750150104	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	75014 - PARIS 14	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	SA SEMCS	73 - Société Anonyme	750301137	CLINIQUE CHIRURG ALLERAY LABROUSTE	75015 - PARIS 15	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	SA SEMCS	73 - Société Anonyme	750301137	CLINIQUE CHIRURGICALE ALLERAY LABROUSTE	75015 - PARIS 15	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
75	SAS CLINEA	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750038739	CRF PORT ROYAL	75014 - PARIS 14	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	01/12/2021	30/11/2028
75	SAS CLINEA	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750038739	CRF PORT ROYAL	75014 - PARIS 14	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	05/06/2022	04/06/2029
75	SAS CLINEA	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750038739	CRF PORT ROYAL	75014 - PARIS 14	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	05/06/2022	04/06/2029
75	SAS CLINEA	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750038739	CRF PORT ROYAL	75014 - PARIS 14	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	05/06/2022	04/06/2029
75	SAS CLINEA	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750038739	CRF PORT ROYAL	75014 - PARIS 14	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	05/06/2022	04/06/2029
75	SAS CLINEA	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750038739	CRF PORT ROYAL	75014 - PARIS 14	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	05/06/2022	04/06/2029
75	SAS CLINIQUE INTER. DU PARC MONCEAU	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300915	CLINIQUE INTERNATIONALE PARC MONCEAU	75017 - PARIS 17	Chirurgie	Pas de modalité	Chirurgie ambulatoire	08/01/2022	04/01/2022

75	SAS CLINIQUE INTER. DU PARC MONCEAU	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300915	CLINIQUE INTERNATIONALE PARC MONCEAU	75017 - PARIS 17	Médecine	Pas de modalité	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	06/01/2022	05/01/2022
75	SAS CLINIQUE TURIN	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300154	CLINIQUE TURIN	75006 - PARIS 06	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028

LISTE DES RENOUVELLEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finiss ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
77	SAS CLINEA	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	770016467	CLINIQUE DES PAYS DE MEAUX	77100 - MAREUIL-LES-MEAUX	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	25/10/2021	26/10/2028
77	SAS CLINEA	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	770016467	CLINIQUE DES PAYS DE MEAUX	77100 - MAREUIL-LES-MEAUX	Soins de suite et de réadaptation spécialisés: Affections de la personne âgées poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	25/10/2021	26/10/2028
77	GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCIEN	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	770019032	GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCIEN	77600 - JOSSIGNY	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
77	GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCIEN	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	770019032	GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCIEN	77600 - JOSSIGNY	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
77	SA CLINIQUE LES FONTAINES	73 - Société Anonyme	770300135	SA CLINIQUE LES FONTAINES	77000 - MELUN	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
77	SA CLINIQUE LES FONTAINES	73 - Société Anonyme	770300135	SA CLINIQUE LES FONTAINES	77000 - MELUN	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028



LISTE DES RENEUVELLEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Finess ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
78	CHI POISSY ST-GERMAIN	780000311	CHI POISSY ST GERMAIN SITE DE POISSY	78300 - POISSY	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
78	CHI POISSY ST-GERMAIN	780000311	CHI POISSY ST GERMAIN SITE DE POISSY	78300 - POISSY	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
78	SAS CENTRE CARDIOLOGIQUE EVECQUEMONT	780300075	CENTRE CARDIOLOGIQUE D EVECQUEMONT	78740 - EVECQUEMONT	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
78	SAS HOPITAL PRIVE DE PARLY II	780300406	HOPITAL PRIVE DE PARLY II	78150 - CHESNAY	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
78	SAS HOPITAL PRIVE DE PARLY II	780300406	HOPITAL PRIVE DE PARLY II	78150 - CHESNAY	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
78	CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES	780800256	CH DE VERSAILLES SITE ANDRE MIGNOT	78150 - CHESNAY	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
78	SA CENTRE HOSP PRIVE DE L'EUROPE	780022737	POLYCLINIQUE DE MAISONS LAFFITTE	78600 - MAISONS-LAFFITTE	Médecine	Pas de modalité	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	05/10/2021	04/10/2028
78	MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	780140018	INSTITUT MARCEL RIVIERE	78320 - MESNIL-SAINT-DENIS	Psychiatrie	Infanto-juvénile	Centre de crise	20/10/2021	19/10/2028

LISTE DES RENOUELEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS

Département	Titulaire de l'autorisation (E.L)	Statut Juridique E.J	Finess ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
91	SAS NEPHROCARE ILE DE FRANCE	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	910813963	SAS NEPHROCARE ILE DE FRANCE	91570 - BIEVRES	Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Hémodialyse en unité médicalisée	Pas de forme	29/11/2021	30/11/2028
91	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCAISIEN	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	910020254	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCAISIEN	91100 - CORBEIL-ESSONNES	Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Hémodialyse en centre pour adultes	Pas de forme	02/01/2022	01/01/2029
91	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCAISIEN	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	910020254	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCAISIEN	91100 - CORBEIL-ESSONNES	Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Dialyse péritonéale à domicile	Pas de forme	02/01/2022	01/01/2029
91	HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER	73 - Société Anonyme	910300219	HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER	91300 - MASSY	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
91	SA L'ANGIO	73 - Société Anonyme	910300219	HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER	91300 - MASSY	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
91	SA L'ANGIO	73 - Société Anonyme	910300219	HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER	91300 - MASSY	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les cardiopathies de l'enfant, y compris les éventuelles ré-interventions à l'âge adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
91	SA L'ANGIO	73 - Société Anonyme	910803543	HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN	91480 - QUINCY-SOUS-SEVART	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
91	SAS HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	910803543	HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN	91480 - QUINCY-SOUS-SEVART	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
91	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCAISIEN	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	910020254	CH SUD FRANCAISIEN SITE JEAN JAURES	91100 - CORBEIL-ESSONNES	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	22/08/2021	21/08/2028

DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'ÉVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finess ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
92	CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	920000627	CH DES QUATRE VILLES SITE SEVRES	92310 - SEVRES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	22/09/2021	21/09/2028
92	CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	920000627	CH DES QUATRE VILLES SITE SEVRES	92310 - SEVRES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	22/09/2021	21/09/2028
92	SA POLE DE SANTE DU PLATEAU	73 - Société Anonyme	920300266	CLINIQUE DU PLATEAU	92140 - CLAMART	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	02/11/2021	01/11/2028
92	SA POLE DE SANTE DU PLATEAU	73 - Société Anonyme	920300266	CLINIQUE DU PLATEAU	92140 - CLAMART	Soins de suite et de réadaptation spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	03/11/2021	02/11/2028
92	SA POLE DE SANTE DU PLATEAU	73 - Société Anonyme	920300266	CLINIQUE DU PLATEAU	92140 - CLAMART	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	03/11/2021	02/11/2028
92	CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	920000585	CH RIVES DE SEINE SITE NEUILLY SISEINE	92200 - NEUILLY-SUR-SEINE	Médecine	Pas de modalité	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	11/11/2021	10/11/2028
92	CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	920000585	CH RIVES DE SEINE SITE NEUILLY SISEINE	92200 - NEUILLY-SUR-SEINE	Chirurgie	Pas de modalité	Chirurgie ambulatoire	12/11/2021	11/11/2028
92	ASSOCIATION MARIE LANNELONGUE	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000684	HOPITAL MARIE LANNELONGUE	92350 - PLESSIS-ROBINSON	Médecine	Pas de modalité	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	29/11/2021	28/11/2028
92	ASSOCIATION HOPITAL FOCH	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000650	HOPITAL FOCH	92150 - SURESNES	Neurochirurgie	Pas de modalité	Forme non précisée	24/12/2021	23/12/2028
92	ASSOCIATION HOPITAL FOCH	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000650	HOPITAL FOCH	92150 - SURESNES	Neurochirurgie	Fonctionnelle cérébrale	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
92	ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	920100039	HU PARIS NORD SITE BEAUJON APHP	92110 - CLICHY	Neurochirurgie	Pas de modalité	Forme non précisée	24/12/2021	23/12/2028
92	SAS CLINIQUE LA MONTAGNE	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	920300365	CLINIQUE LA MONTAGNE	92400 - COURBEVOIE	Traitement du cancer	Chirurgie des cancers hors soumis à seuil	Forme non précisée	24/12/2021	23/12/2028
92	ASSOCIATION HOPITAL FOCH	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000650	HOPITAL FOCH	92150 - SURESNES	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en neuroradiologie	Sans autre indication	Pas de forme	28/12/2028	27/12/2028

92	ASSOCIATION HOPITAL FOCH	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000650	HOPITAL FOCH	92150 - SURESNES	Greffe de poumon	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2028	27/12/2028
92	ASSOCIATION HOPITAL FOCH	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000650	HOPITAL FOCH	92150 - SURESNES	Greffe de rein	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2028	27/12/2028
92	ASSOCIATION HOPITAL FOCH	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000650	HOPITAL FOCH	92150 - SURESNES	Greffe coeur-poumons	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2028	27/12/2028
92	ASSOCIATION MARIE LANNELONGUE	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000684	HOPITAL MARIE LANNELONGUE	92350 - PLESSIS-ROBINSON	Greffe de coeur	Adulte et pédiatrique	Pas de forme	28/12/2028	27/12/2028
92	ASSOCIATION MARIE LANNELONGUE	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000684	HOPITAL MARIE LANNELONGUE	92350 - PLESSIS-ROBINSON	Greffe coeur-poumons	Adulte et pédiatrique	Pas de forme	28/12/2028	27/12/2028
92	ASSOCIATION MARIE LANNELONGUE	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000684	HOPITAL MARIE LANNELONGUE	92350 - PLESSIS-ROBINSON	Greffe de poumon	Adulte et pédiatrique	Pas de forme	28/12/2028	27/12/2028
92	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	920100039	HU PARIS NORD SITE BEAUJON APHP	92110 - CLICHY	Greffe de foie	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2028	27/12/2028
92	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	920100039	HU PARIS NORD SITE BEAUJON APHP	92110 - CLICHY	Greffe d'intestin	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2028	27/12/2028
92	ASSOCIATION HOPITAL FOCH	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	920000650	HOPITAL FOCH	92150 - SURESNES	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028

LISTE DES RENOUELEMENTS TACITES DES AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS (DATE DE DEPOT DU DOSSIER D'EVALUATION COMPRISE ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 08/11/2020 INCLUS)

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finess ET Implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
93	CENTRE HOSPITALIER DE ST-DENIS	13 - Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	930000328	CH GENERAL DELAFONTAINE	93200 - SAINT-DENIS	Médecine d'urgence	SU Structure des urgences	Non saisonnier	22/09/2021	21/09/2028
93	CENTRE HOSPITALIER DE ST-DENIS	13 - Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	930000328	CH GENERAL DELAFONTAINE	93200 - SAINT-DENIS	Médecine d'urgence	SUP Structure des urgences pédiatriques	Non saisonnier	22/09/2021	21/09/2028
93	CENTRE HOSPITALIER DE ST-DENIS	93	930000328	CH GENERAL DELAFONTAINE	93200 - SAINT-DENIS	Médecine d'urgence	SMUR Structure mobile d'urgence et de réanimation	Non saisonnier	22/09/2021	21/09/2028

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finess ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
94	SAS HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940300270	HOPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	94130 - NOGENT-SUR-MARNE	Chirurgie	Pas de modalité	Chirurgie ambulatoire	02/10/2021	01/10/2028
94	SAS HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940300270	HOPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	94130 - NOGENT-SUR-MARNE	Chirurgie	Pas de modalité	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	02/10/2021	01/10/2028
94	SAS HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940300270	HOPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	94130 - NOGENT-SUR-MARNE	Médecine	Pas de modalité	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	02/10/2021	01/10/2028
94	SAS HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940300270	HOPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	94130 - NOGENT-SUR-MARNE	Médecine	Pas de modalité	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	02/10/2021	01/10/2028
94	SAS HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940300270	HOPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	94130 - NOGENT-SUR-MARNE	Médecine d'urgence	SU Structure des urgences	Non saisonnier	02/10/2021	01/10/2028
94	SAS HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940300270	HOPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	94130 - NOGENT-SUR-MARNE	Traitement du cancer	Chirurgie des cancers : digestif	Pas de forme	02/10/2021	01/10/2028
94	SAS HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940300270	HOPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	94130 - NOGENT-SUR-MARNE	Traitement du cancer	Chirurgie des cancers : urologie	Pas de forme	02/10/2021	01/10/2028
94	SAS HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940300270	HOPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	94130 - NOGENT-SUR-MARNE	Traitement du cancer	Chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer	Forme non précisée	02/10/2021	01/10/2028
94	SAS HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940300270	HOPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD	94130 - NOGENT-SUR-MARNE	Traitement du cancer	Chirurgie des cancers hors soumis à seuil	Forme non précisée	02/10/2021	01/10/2028
94	SASU CLINIQUE DES NORIETS	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940300569	HOPITAL PRIVÉ DE VITRY SITE PASTEUR	94400 - VITRY-SUR-SEINE	Médecine	Pas de modalité	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	24/11/2021	23/11/2028
94	SAS HOP PRIVÉ DE MARNE LA VALLEE	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940006679	HOPITAL PRIVÉ DE MARNE LA VALLEE	94360 - BRY-SUR-MARNE	Traitement du cancer	Chirurgie des cancers : urologie	Pas de forme	16/12/2021	15/12/2028
94	SAS HOP PRIVÉ DE MARNE LA VALLEE	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	940006679	HOPITAL PRIVÉ DE MARNE LA VALLEE	94360 - BRY-SUR-MARNE	Traitement du cancer	Chirurgie des cancers hors soumis à seuil	Forme non précisée	16/12/2021	15/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100027	HU HENRI MONDOR SITE HENRI MONDOR APHP	94000 - CRETEIL	Neurochirurgie	Pas de modalité	Forme non précisée	24/12/2021	23/12/2028

94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100027	HU HENRI MONDOR SITE HENRI MONDOR APHP	94000 - CRETEIL	Neurochirurgie	Fonctionnelle cérébrale	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100043	HU PARIS SUD SITE KREMLIN BICETRE APHP	94270 - KREMLIN- BICETRE	Neurochirurgie	Pas de modalité	Forme non précisée	24/12/2021	23/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100043	HU PARIS SUD SITE KREMLIN BICETRE APHP	94270 - KREMLIN- BICETRE	Neurochirurgie	Fonctionnelle cérébrale	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100043	HU PARIS SUD SITE KREMLIN BICETRE APHP	94270 - KREMLIN- BICETRE	Neurochirurgie	Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	Pas de forme	24/12/2021	23/12/2028
94	INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	65 - Autre Organisme Privé à But non Lucratif	940000664	CLCC INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	94800 - VILLEJUIF	Grefre de cellules hématopoïétiques allogreffe	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2028	27/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100027	HU HENRI MONDOR SITE HENRI MONDOR APHP	94000 - CRETEIL	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en neuroradiologie	Sans autre indication	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100027	HU HENRI MONDOR SITE HENRI MONDOR APHP	94000 - CRETEIL	Grefre de rein	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100027	HU HENRI MONDOR SITE HENRI MONDOR APHP	94000 - CRETEIL	Grefre de cellules hématopoïétiques allogreffe	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100027	HU HENRI MONDOR SITE HENRI MONDOR APHP	94000 - CRETEIL	Grefre rein-pancréas	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100043	HU PARIS SUD SITE KREMLIN BICETRE APHP	94270 - KREMLIN- BICETRE	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en neuroradiologie	Sans autre indication	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100043	HU PARIS SUD SITE KREMLIN BICETRE APHP	94270 - KREMLIN- BICETRE	Grefre de rein	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100043	HU PARIS SUD SITE KREMLIN BICETRE APHP	94270 - KREMLIN- BICETRE	Grefre de foie	Pédiatrique	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028
94	ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	940100068	HU PARIS SUD SITE PAUL BROUSSE APHP	94800 - VILLEJUIF	Grefre de foie	Adulte (âge >=18 ans)	Pas de forme	28/12/2021	27/12/2028

Département	Titulaire de l'autorisation (EJ)	Statut Juridique EJ	Finess ET implantation	Raison Sociale Etablissement d'implantation (ET)	Commune	Activité renouvelée tacitement	Modalité	Forme	Date effet renouvellement autorisation* (A)	Date échéance autorisation (= A + 7 ans - 1 jour)
95	GH CARNELLE PORTES DE L'OISE	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	950015347	HDJ DOMONT	95330 - DOMONT	Psychiatrie	Infanto-juvénile	Hospitalisation à temps partiel de jour	30/09/2021	29/09/2028
95	S.A. CLINIQUE CONTI	73 - Société Anonyme	950300202	CLINIQUE CONTI	95290 - ISLE-ADAM	Gynécologie, obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	15/12/2021	14/12/2028
95	CH VICTOR DUPOUY ARGENTEUIL	13 - Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	950000307	CH VICTOR DUPOUY	95100 - ARGENTEUIL	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
95	GHEM EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL	14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	950000323	GHEM SIMONE VEIL SITE EAUBONNE	95600 - EAUBONNE	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
95	CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS PONTOISE	13 - Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	950000364	CH RENE DUBOS	95000 - PONTOISE	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028
95	CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS PONTOISE	13 - Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	950000364	CH RENE DUBOS	95000 - PONTOISE	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	Pas de forme	21/08/2021	20/08/2028



Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-22-00001

DECISION n° DOS 2021 - 1724

Portant sur l'indemnisation et la majoration  
exceptionnelle des heures supplémentaires  
réalisées dans les établissements mentionnés aux  
1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi  
n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions  
statutaires relatives à la fonction publique  
hospitalière

**DECISION n° DOS 2021 - 1724**

**Portant sur l'indemnisation et la majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2020-297 du 24 mars 2020 relatif aux heures supplémentaires et à leur dépassement dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- VU** le décret n°2020-1039 du 29 octobre 2020 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- VU** la décision du ministre en charge de la santé la décision du 5 mars 2020 (publiée le 10 mars) portant application de l'article 15, alinéa 3, du décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n°2021-287 du 16 mars 2021 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

**Considérant** que les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée peuvent être autorisés, par décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé pour les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de cette loi, ou du Préfet du département pour les établissements mentionnés aux 4° et 6° du même article, à titre exceptionnel, notamment au regard des impératifs de continuité du service public ou de la situation sanitaire, à dépasser les bornes horaires fixées par le cycle de travail, pour une durée limitée et pour les personnels nécessaires à la prise en charge des usagers ;

**Considérant** le courrier du Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sollicitant l'autorisation de mettre en œuvre l'indemnisation compensatrice et la majoration des heures supplémentaires ;

**Considérant** les difficultés de recrutement des professionnels de santé non médicaux soignants et non soignants pour les Hôpitaux de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris dans le contexte de la crise sanitaire ;

## DECIDE

- Article 1 :** Le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est autorisé à mettre en œuvre l'indemnisation compensatrice et la majoration des heures supplémentaires effectuées entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mai 2021
- Article 2 :** Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- Article 3 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Un recours contre la présente décision peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Denis, le 22 avril 2021

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France  
Le Directeur de l'Offre de soins

**SIGNE**

Didier JAFFRE